
CONFÉRENCE DES FINANCEURS

PROGRAMME COORDONNÉ DE FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS ET DE LEURS PROCHES AIDANTS - 2024-2028

SOMMAIRE

Introduction

Axe 1 : Favoriser et/ou améliorer l'autonomie des personnes âgées et l'aide aux proches aidants par le recours aux équipements et aux aides techniques individuelles dans tous les lieux de vie de la personne âgée

Fiche action n°1 : Développer le conseil et l'accompagnement à l'adaptation du logement et à l'utilisation des aides techniques

Fiche action n°2 : Favoriser l'accès aux aides techniques dans le cadre de la généralisation du dispositif EqLAAT

Axe 2 : Coordonner et appuyer les actions de prévention mises en œuvre par les résidences autonomie

Fiche action n°3 : Consolider et développer des actions de prévention en résidence autonomie grâce au forfait autonomie

Axe 3 : Coordonner et appuyer les actions de prévention mises en œuvre par les services autonomie à domicile

Fiche action n°4 : Améliorer le repérage des fragilités des personnes âgées accompagnées à domicile

Fiche action n°5 : Développer des actions individuelles de prévention à destination des personnes les plus fragiles

Axe 4 : Soutenir les actions d'accompagnement des proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie

Fiche action n°6 : Améliorer le repérage et la formation des aidants

Fiche action n°7 : Développer des actions de prévention à destination des aidants, notamment des actions d'information et de soutien psychosocial individuel et collectif

Axe 5 : Contribuer à garantir la santé physique et psychologique des seniors par des actions collectives

Fiche action n°8 : Favoriser les actions de lutte contre l'isolement en veillant à la cohérence territoriale

Fiche action n°9 : Accompagner les seniors dans les démarches administratives et faciliter l'accès aux droits grâce au numérique

Fiche action n°10 : Développer des actions visant au bien-être, à la santé mentale des seniors et à la prévention du risque dépressif

Fiche action n°11 : Développer des actions visant à la prévention des chutes et au bien-vieillir en bonne santé

Fiche action n°12 : Améliorer les parcours de prévention santé en favorisant la coordination entre les acteurs de prévention

Fiche action n°13 : Développer des actions de prévention adaptées aux besoins et aux caractéristiques de certains publics âgés

Fiche action n°14 : Développer des actions autour des gestes de premier secours et de la prévention des AVC

Fiche action n°15 : Soutenir la mobilité de seniors, en mettant en place des temps d'information et des ateliers pratiques sur la sécurité

Fiche action n°16 : Soutenir les actions de préparation à la retraite, notamment dans les entreprises et les administrations

INTRODUCTION

La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement crée dans chaque département une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) visant à coordonner le financement des actions de prévention individuelles ou collectives destinées aux personnes âgées de 60 ans et plus et à leurs proches aidants.

La Conférence des financeurs des Bouches-du-Rhône rassemble différents partenaires concourant au développement de missions ou d'actions en faveur de la prévention de la perte d'autonomie :

- Le Département des Bouches-du-Rhône (Président de la CFPPA),
- L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Vice-présidente de la CFPPA),
- La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Sud-Est,
- La Mutualité sociale agricole (MSA) Provence-Azur,
- L'Agence nationale de l'habitat (ANAH),
- La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des Bouches-du-Rhône,
- Les institutions de retraites complémentaires (AGIRC-ARRCO),
- La Mutualité française Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- L'Union départementale des Centre communaux d'action sociale (UDCCAS).

La Conférence des financeurs a pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie prévu par l'article L 233-1 du Code de l'action sociale et des familles. Ce programme intervient en complément des prestations légales ou réglementaires et s'appuie sur un diagnostic des besoins et un recensement des actions existantes, visant à favoriser le parcours de vieillissement des personnes de plus de 60 ans en développant une prévention globale.

Le présent programme coordonné a été adopté par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des Bouches-du-Rhône lors de sa réunion du 18 juin 2024.

D'une durée de 5 ans, il pourra être ajusté annuellement, notamment afin de tenir compte du bilan des actions réalisées.

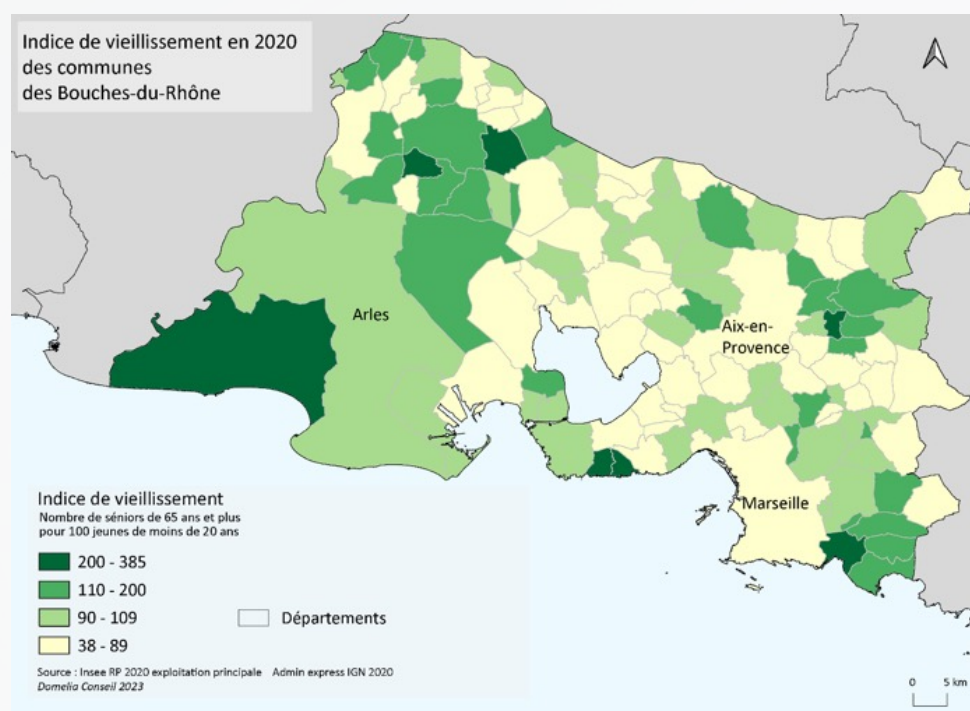
Le programme est construit autour de 5 axes d'intervention regroupant chacun des fiches actions. Chaque fiche développe une action susceptible d'être éligible à un financement par la Conférence des financeurs. La Conférence des financeurs pourra également publier des appels à projets afin de sélectionner les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre au regard de son programme coordonné. Un projet ne faisant pas l'objet d'une fiche action peut être financé s'il est jugé pertinent pour prévenir la perte d'autonomie par les membres de la Conférence des financeurs.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Les Bouches-du-Rhône comme la France entière font face à un important **vieillissement de la population**. Ainsi, le département compte 571 324 habitants de 60 ans et plus en 2024, soit 27,6 % de la population. C'est légèrement au-dessus de la moyenne nationale de 27,4 %, alors qu'en nombre absolu, le département des Bouches-du-Rhône est le **2^e département de France comptant le plus de personnes âgées** après le Nord.

L'indice de vieillissement traduit une population jeune plus nombreuse que les seniors dans les Bouches-du-Rhône, mais de manière moins marquée qu'à l'échelle nationale : le département compte **88 seniors de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans**, contre 84 seniors pour 100 jeunes pour la France entière.

Toutefois, cet **indice de vieillissement cache d'importantes disparités** : on retrouve 38 seniors pour 100 jeunes dans la commune de Vernègues alors qu'il y en a 385 aux Baux-de-Provence (Carte 2). Six autres communes comptent plus de 2 fois plus de seniors que de jeunes dont Carry-le-Rouet, Cassis et Saintes-Maries-de-la-Mer. Les arrondissements marseillais montrent aussi une forte disparité : les 3^e, 14^e et 15^e ont un indice qui ne dépasse pas 50 tandis qu'il s'élève à 161 dans le 7^e.

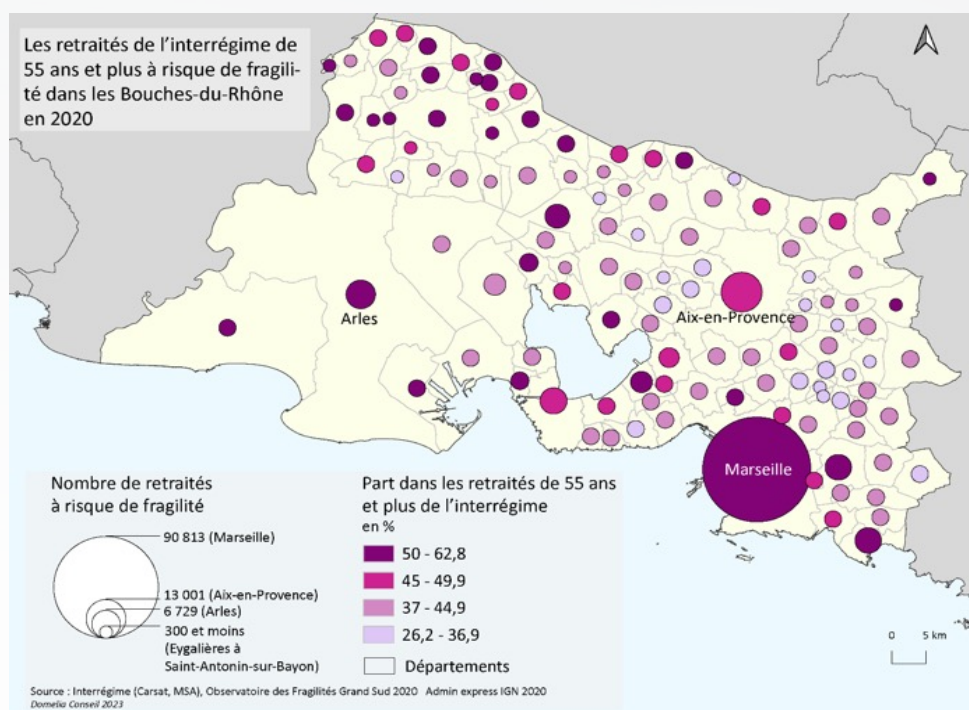


Carte 1 : Des communes au déséquilibre générationnel important

Les projections de population de l'outil Omphale de l'Insee montrent une **hausse du nombre de personnes âgées d'ici 2028**, en particulier celle des âges au-delà de 75 ans qui sont les plus concernés par une perte d'autonomie. Cette évolution rend l'enjeu de la prévention de la perte d'autonomie à domicile dans les Bouches-du-Rhône particulièrement important pour les années à venir.

Dans les Bouches-du-Rhône, le **score moyen de fragilité sociale des retraités**¹, permettant d'identifier la part des séniors à risque accru de dépendance sur les territoires, s'élève à 3,8 environ (inter régime). Si le retraité dispose d'un score personnel supérieur ou égal à 3, il est considéré comme « à risque de fragilité ». Le score des Bouches-du-Rhône **fait partie des 25 les plus élevés à l'échelle départementale en France**, au-dessus du niveau national (3,5) mais assez proche de départements comme le Nord ou l'Hérault (3,7).

Le score départemental cache aussi une forte disparité au niveau communal : de 2,5 pour Saint-Marc-Jaumegarde (Aix-Marseille-Provence) à 4,8 à Saint-Pierre-de-Mézoargues. Pour les plus grandes villes, Marseille et Arles font partie des 9 communes dont le score dépasse 4.



Carte 2 : Les retraités à risque de fragilité au regard de leur score de fragilité sociale

Les Bouches-du-Rhône disposent d'un **taux de pauvreté chez les 60-74 ans et les 75 ans et plus parmi les 25 % les plus élevés des départements**. Le taux de pauvreté des personnes âgées de 60 à 74 ans dépasse les 25 % sur les 14^e, 15^e, 2^e, 1^{er} et le 3^e arrondissement de Marseille qui détient le plus haut taux (42 %) sur le département. Les personnes âgées sous seuil de pauvreté courent un risque accru d'isolement et de dépendance et ont moins de possibilité d'accès à des actions de prévention.

1 - Le score de fragilité sociale est établi par l'Interrégime CARSAT/MSA pour chaque retraité au regard de trois variables :

- L'âge du retraité (indicateur de l'occurrence d'une perte d'autonomie) ;
- L'exonération de CSG (indicateur de niveau de vie) ;
- Le bénéfice d'une pension de réversion (indicateur d'isolement).

Ces trois composantes forment un indicateur composite.

Les territoires regroupant plusieurs indices de vulnérabilité, compte tenu du vieillissement de la population, du score moyen de fragilité sociale et du taux de pauvreté, se trouvent principalement dans les intercommunalités en dehors de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ainsi que plusieurs communes à l'est du Pays d'Aix et certains arrondissements de Marseille.

L'isolement des séniors constitue une problématique majeure dans les Bouches-du-Rhône. Les ménages âgés du département sont en majorité composés de personnes vivant seules à 53 %. Les séniors vivent plus souvent seuls dans les communes urbaines (53 % des ménages âgés) que dans les communes rurales (44 % des ménages âgés). Le développement d'actions de maintien de lien social et de lutte contre l'isolement constitue ainsi un enjeu crucial pour la prévention de la perte d'autonomie dans les Bouches-du-Rhône.

Une deuxième problématique importante à laquelle sont souvent confrontées les personnes âgées concerne la mobilité. Les Bouches-du-Rhône disposent d'une variété de réseaux de transports en commun, des trains à des services plus locaux comme le transport à la demande. Leur présence, leur efficacité et leur accessibilité sont un élément majeur pour maintenir l'autonomie, incluant la mobilité, des personnes âgées.

Selon une étude cartographique permettant de quantifier les personnes âgées éloignées de ces services (arrêts ou stations, tout type de transport confondu), ce sont environ 30 000 individus de 65 ans et plus qui vivent à plus de 300 m d'un arrêt de transport collectif sur le département, soit 8 % de la population de cette tranche d'âge. Les communes les plus éloignées des centres urbains sont celles où la part de séniors éloignés des transports est la plus forte, comme à Trets (80 %) ou aux Baux-de-Provence (62 %).

Les actions de **prévention de la perte d'autonomie** s'adressent aux personnes âgées, mais **aussi à leurs proches aidants**. Le nombre d'aidants en France est estimé à 11 millions de personnes, soit 1 Français sur 6. En comparant le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus qui sont le plus concernées par la perte d'autonomie et la tranche d'âge des 55-64 ans, où il y a un pic de recrutement des aidants familiaux, il est possible d'établir un ratio qui contribue à évaluer quantitativement la « capacité à l'aidance » de la population.

Ce ratio s'élève à 3,6 aidants pour 1 aidé en 2020 dans les Bouches-du-Rhône, contre 3,8 pour la France. Sur les bases des projections Omphale de l'Insee, ce ratio devrait diminuer pour atteindre 3,2 pour le département et 3,6 au niveau national.

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie des Bouches-du-Rhône a publié en 2020 une **étude sur le profil, le besoin et les attentes des aidants** : « Mieux connaître et accompagner les proches aidants ». 300 personnes ont participé à cette étude, dont 80 % sont des femmes.

Les caractéristiques suivantes de la population bucco-rhodanienne des aidants ont été identifiées :

- 52 % ont plus de 60 ans, 45 % sont à la retraite,
- 60 % des proches aidés vivent au même domicile que leur proche aidant,
- 25 % des aidants de proches âgés dépendants sont des conjoints et 65 % sont des enfants,
- 12 % des personnes aidées n'ont aucune aide, 85 % ont un accompagnement à domicile (infirmiers, aides à domicile), 16 % ont un accompagnement extérieur (ex. accueil de jour).

Favoriser et/ou améliorer l'autonomie des personnes âgées et l'aide aux proches aidants par le recours aux équipements et aux aides techniques individuelles dans tous les lieux de vie de la personne âgée

Les aides techniques désignent tout équipement, instrument, dispositif, système technique ou logiciel adapté ou spécialement conçu pour prévenir ou compenser une limitation d'activité destiné à une personne âgée de 60 ans répondant aux objectifs suivants :

- Maintenir ou améliorer l'autonomie dans la vie quotidienne, la participation à la vie sociale, les liens avec l'entourage ou la sécurité de la personne,
- Faciliter l'intervention des aidants qui accompagnent la personne,
- Favoriser ou accompagner le maintien ou le retour à domicile.

Fiche action n°1

Développer le conseil et l'accompagnement à l'adaptation du logement et à l'utilisation des aides techniques

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'accès au diagnostic par un ergothérapeute, en complémentarité avec l'offre existante, • Mettre en place des actions d'information et de sensibilisation des personnes âgées et de leur entourage sur les aides techniques en s'appuyant notamment sur des actions itinérantes (bus, forums...), • Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dans de bonnes conditions.
Public cible	Personnes âgées vivant à domicile et leur entourage
Territoire cible	Département, en particulier les communes hors Métropole d'Aix-Marseille-Provence
Porteurs	Caisses de retraite / Mutuelles / Associations / Groupements médico-sociaux / CCAS / Pôles infos seniors
Modalités de financement	Crédits de la Conférence des financeurs
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de diagnostics réalisés, • Nombre d'actions d'information et de sensibilisation menées, • Nombre de personnes âgées ayant bénéficié de ces actions, • Mesure de l'impact des actions sur les bénéficiaires.

Fiche action n°2

Favoriser l'accès aux aides techniques dans le cadre de la généralisation du dispositif EqLAAT

La loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie prévoit la généralisation, à partir de 2025, des équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques (EqLAAT). Issues d'une expérimentation nationale portée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), ces équipes composées d'ergothérapeutes et de travailleurs sociaux offrent un accompagnement de proximité. Elles sont indépendantes de toute activité commerciale concernant les aides techniques.

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Faire connaître le dispositif EqLAAT auprès des personnes âgées, de leurs proches aidants et des professionnels,• Étudier la possibilité de soutenir financièrement l'action du dispositif EqLAAT dans le département.
Public cible	Personnes âgées vivant à domicile et leur entourage
Territoire cible	Département
Porteurs	Membres de la Conférence des financeurs, porteurs du dispositif EqLAAT dans le département
Modalités de financement	Crédits de la Conférence des financeurs
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions d'information menées,• Nombre de personnes âgées, de proches aidants et de professionnels informés,• Signature de convention.

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement donne les moyens de faire participer les résidences autonomie aux actions de prévention de la perte d'autonomie via le forfait autonomie financé par la CNSA.

Le forfait autonomie permet ainsi d'y développer des actions collectives et individuelles de prévention s'adressant aux résidents ainsi que, le cas échéant, aux personnes âgées extérieures. Il est attribué par le Département dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Ce CPOM fixe les obligations respectives des parties signataires et définit les engagements de la résidence autonomie, les objectifs à atteindre en termes d'actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que les moyens alloués (montant du forfait) pour y parvenir.

Fiche action n°3

Consolider et développer des actions de prévention en résidence autonomie grâce au forfait autonomie

Objectifs opérationnels	<p>Mettre en place des actions de prévention collectives et individuelles portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maintien et l'entretien des facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques, • La nutrition, la diététique, la mémoire, le sommeil, les activités physiques et sportives, l'équilibre et la prévention des chutes, • Le repérage et la prévention des difficultés sociales et de l'isolement social, le développement du lien social et de la citoyenneté, • L'information et le conseil en matière de prévention en santé et de l'hygiène, • La sensibilisation à la sécurisation du cadre de vie et le repérage des fragilités.
Public cible	Personnes âgées vivant en résidences autonomie, éventuellement personnes âgées vivant à domicile
Territoire cible	Département
Porteurs	Résidences autonomie volontaires
Modalités de financement	Attribution du forfait autonomie dans le cadre d'un CPOM conclu entre le Département et la résidence autonomie concernée
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de résidences autonomie ayant bénéficié du forfait, • Nombre d'actions de prévention menées, • Nombre de résidents et de personnes âgées extérieures ayant bénéficié de ces actions, • Mesure de l'impact des actions sur les bénéficiaires, • Nombre de professionnels des résidences autonomie, d'intervenants extérieurs et de jeunes en service civique financés.

AXE 3

Coordonner et appuyer les actions de prévention portées par les services autonomie à domicile

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a introduit une restructuration de l'offre à domicile par la fusion ou le rapprochement des SSIAD et des SAAD en une nouvelle et unique catégorie dénommée services autonomie à domicile (SAD). Cette réforme vise à améliorer la qualité de l'accompagnement à domicile notamment en termes de coordination des prestations, contribuant ainsi à la simplification du parcours des personnes, à la montée en compétence des services et à l'attractivité des métiers.

Dans le cadre de leurs nouvelles missions, précisées par un cahier des charges, les SAD :

- Participent au repérage des risques ou de l'aggravation des fragilités,
- Proposent des réponses adaptées aux fragilités repérées, en interne ou en sollicitant autant que de besoin des partenaires extérieurs compétents.

Fiche action n°4

Améliorer le repérage des fragilités des personnes âgées accompagnées à domicile

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les bonnes pratiques mises en œuvre par les SAD dans le cadre du repérage de la perte d'autonomie des personnes âgées à domicile,• Améliorer les outils de repérage des fragilités à utiliser sur le territoire en s'appuyant sur les travaux menés dans le département et au niveau national,• Permettre un repérage précoce pour éviter les situations de rupture et/ou les situations d'urgence,• Développer la remontée des informations aux partenaires et l'orientation des personnes repérées comme fragiles vers des actions de prévention.
Public cible	Personnes âgées vivant à domicile en situation de fragilité
Territoire cible	Département
Porteur	SAD
Modalités de financement	Crédits de la Conférence des financeurs
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Outils de repérage des fragilités,• Nombre de professionnels formés à l'utilisation des outils de repérage des fragilités,• Nombre de situations repérées.

Fiche action n°5

Développer des actions individuelles de prévention à destination des personnes les plus fragiles

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des actions individuelles visant à informer, à sensibiliser ou à modifier des comportements individuels des personnes âgées à domicile repérées comme fragiles, en vue d'éviter, de limiter ou de retarder la perte d'autonomie,• Orienter et accompagner les bénéficiaires vers des actions collectives de prévention.
Public cible	Personnes âgées vivant à domicile en situation de fragilité
Territoire cible	Département
Porteur	SAD
Modalités de financement	Crédits de la Conférence des financeurs
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions individuelles de prévention menées,• Nombre de personnes âgées ayant bénéficié de ces actions,• Mesure de l'impact des actions sur les bénéficiaires.

AXE 4

Soutenir l'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie

Le proche aidant est la personne qui vient en aide, à titre non professionnel, en partie ou totalement, à une personne âgée dépendante ou à une personne handicapée de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. L'objectif général des actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie est de prévenir les situations d'épuisement de l'aidant qui souvent est lui-même une personne âgée de 60 ans et plus. Les actions doivent pouvoir reposer sur une bonne connaissance des profils et des besoins des proches aidants.

Le Département et l'ARS soutiennent cinq plateformes de répit à destination des aidants dans les Bouches-du-Rhône qui mènent également des actions de prévention. Créée en 2022 par le Département, la Maison des aidants est un lieu ressource permettant de contribuer à la prévention du risque de fragilité et d'épuisement des aidants. Par ailleurs, afin de compléter et/ou d'étayer l'offre d'aide proposée aux aidants, des permanences sont assurées par des associations spécialisées.

La Conférence des financeurs pourra intervenir en complément des dispositifs existants afin de renforcer l'offre dans le département, notamment en ce qui concerne le repérage des aidants.

Fiche action n°6

Améliorer le repérage et la formation des aidants

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Organiser le repérage des aidants, en s'appuyant sur les données des équipes APA, des plateformes de répit, des Pôles infos seniors, des Maisons du Bel Âge, des Caisses de retraite, des associations s'occupant des aidants,• Mettre en place des actions de formation contribuant à la prise de conscience par l'aidant de son rôle et de sa place, ainsi que de la relation aidant-aidé.
Public cible	Proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie
Territoire cible	Département
Porteurs	Caisses de retraite / Mutuelles / Associations / Groupements médico-sociaux / CCAS / Pôles infos seniors
Modalités de financement	Crédits de la Conférence des financeurs
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Définition des indicateurs et nombre de proches aidants repérés,• Nombre d'actions de formation menées,• Nombre de proches aidants ayant bénéficié de ces actions, dont nombre d'aidants actifs,• Mesure de l'impact des actions sur les aidants.

Fiche action n°7

Développer des actions de prévention à destination des aidants, notamment des actions d'information et de soutien psychosocial individuel et collectif

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information à destination des aidants,• Mettre en place des actions de partage d'expériences et de ressentis entre aidants (de type groupe de parole ou café des aidants) en vue de rompre l'isolement et prévenir les risques d'épuisement des aidants,• Mettre en place des actions individuelles de soutien des aidants en situation de fragilité,• Mettre en place des actions favorisant la santé des aidants à travers l'exercice d'une discipline physique ou l'appropriation de repères en termes de santé à destination des aidants repérés dans le cadre d'actions visant l'information, la formation ou le soutien psychologique des aidants,• Proposer des actions spécifiques à destination des aidants actifs, notamment au sein des entreprises,• Favoriser l'accès des aidants aux soins, notamment en les informant et les orientant vers des solutions de mobilité.
Public cible	Proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie
Territoire cible	Département, en particulier les zones non couvertes ou éloignées des plateformes de répit
Porteurs	Caisses de retraite / Mutuelles / Associations / Groupements médico-sociaux / CCAS / Pôles infos seniors
Modalités de financement	Crédits de la Conférence des financeurs
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions d'information et de sensibilisation menées,• Nombre d'actions de soutien psychosocial collectives et individuelles menées,• Nombre d'actions de prévention en santé,• Nombre de proches aidants ayant bénéficié de ces actions,• Mesure de l'impact des actions sur les aidants.

AXE 5

Contribuer à garantir la santé physique et psychologique des séniors par des actions collectives

La limitation de la perte d'autonomie et la bonne santé durable passent par une amélioration des comportements au quotidien.

À ce titre, la Conférence des financeurs soutient des actions collectives à destination des personnes de 60 ans et plus, visant à les informer, à les sensibiliser ou à modifier des comportements individuels, en vue d'éviter, de limiter ou de retarder la perte d'autonomie et promouvoir la santé physique et psychologique des séniors, notamment en matière de :

- Lutte contre l'isolement,
- Lutte contre les risques les plus courants auxquels les séniors sont exposés : AVC, risque dépressif, etc.
- Prévention des chutes et préservation du capital santé, dont les activités physiques, la stimulation cognitive et la nutrition des personnes âgées,
- Amélioration des parcours de prévention santé,
- D'autres actions de prévention à destination des personnes âgées, à l'exception des actions de dépistage (ex. dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal, vaccination antigrippale) et des actes de soin pris en charge par l'Assurance maladie.

Fiche action n°8

Favoriser les actions de lutte contre l'isolement en veillant à la cohérence territoriale

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Prévenir, repérer et prendre en charge des situations d'isolement,• Prévenir le risque de mal-être pour lutter contre ses effets sur l'autonomie,• Proposer des actions concourant à maintenir et/ou restaurer le lien social et intergénérationnel.
Public cible	Personnes âgées vivant à domicile
Territoire cible	Département, en particulier les zones concernées par des indicateurs de fragilité importants.
Porteurs	Mutuelles / Associations / Groupements médico-sociaux / CCAS / Pôles infos séniors
Modalités de financement	Crédits de la Conférence des financeurs
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions menées autour de la lutte contre l'isolement,• Nombre de bénévoles impliqués dans ces actions,• Nombre de personnes âgées ayant bénéficié de ces actions,• Mesure de l'impact des actions sur les bénéficiaires.

Fiche action n°9

Accompagner les séniors dans les démarches administratives et faciliter l'accès aux droits grâce au numérique

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Informer les personnes âgées sur leurs droits et dispositifs d'accompagnement existants,• Sensibiliser les personnes âgées aux risques et techniques d'escroqueries et d'autres pratiques abusives dont elles peuvent être victimes,• Former les personnes âgées à l'usage du numérique pour maintenir l'accessibilité aux équipements et services, aux loisirs et aux liens sociaux,• Accompagner les personnes âgées en difficulté face aux démarches dématérialisées.
Public cible	Personnes âgées vivant à domicile, en particulier les personnes en situation de fragilité socio-économiques plus exposées au risque de non-recours aux droits
Territoire cible	Département
Porteurs	Caisses de retraite / Mutuelles / Associations / Groupements médico-sociaux / CCAS / Pôles infos séniors
Modalités de financement	Crédits de la Conférence des financeurs
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de sessions de formations à l'usage du numérique,• Nombre de personnes âgées formées.

Fiche action n°10

Développer des actions visant au bien-être, à la santé mentale des séniors et à la prévention du risque dépressif

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer le bien-être général et la gestion des émotions chez les personnes âgées à travers une meilleure hygiène de vie et des activités sources de plaisir,• Sensibiliser les personnes âgées et leur entourage aux risques dépressifs et aux risques suicidaires,• Prévenir les tentatives de suicide chez les personnes âgées,• Mettre en place des actions d'accompagnement au deuil pour les personnes âgées.
Public cible	Personnes âgées vivant à domicile et en établissements médico-sociaux
Territoire cible	Département
Porteurs	Caisses de retraite / Mutuelles / Associations / Groupements médico-sociaux / CCAS
Modalités de financement	Crédits de la Conférence des financeurs
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions de prévention menées,• Nombre personnes âgées ayant bénéficié de ces actions,• Mesure de l'impact des actions sur les bénéficiaires.

Fiche action n°1

Développer des actions visant à la prévention des chutes et au bien vieillir en bonne santé

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Prévenir les chutes des personnes âgées par l'activité physique adaptée,• Favoriser le maintien des capacités mnésiques chez les personnes âgées,• Sensibiliser les personnes âgées aux troubles sensoriels pouvant apparaître avec l'avancée en âge,• Sensibiliser les personnes âgées aux troubles alimentaires et à la surconsommation médicamenteuse,• Accompagner les personnes âgées dans le retour sur leur lieu de vie à la sortie d'hospitalisation.
Public cible	Personnes âgées vivant à domicile
Territoire cible	Département
Porteurs	Caisses de retraite / Mutuelles / Associations / Groupements médico-sociaux / CCAS
Modalités de financement	Crédits de la Conférence des financeurs
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions de prévention menées,• Nombre personnes âgées ayant bénéficié de ces actions,• Mesure de l'impact des actions sur la santé des bénéficiaires.

Fiche action n°12

Améliorer les parcours de prévention santé en favorisant la coordination entre les acteurs de prévention

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des partenariats en vue de promouvoir l'interconnaissance entre les acteurs et la structuration d'une offre de prévention complémentaire sur le territoire,• Repérer les personnes fragiles ou en risque de perte d'autonomie et recenser leurs besoins pour les inclure dans un parcours de prévention,• Orienter et accompagner les bénéficiaires vers une offre adaptée à leur situation.
Public cible	Personnes âgées vivant à domicile
Territoire cible	Département
Porteurs	Caisses de retraite / Mutuelles / Associations / Groupements médico-sociaux / CCAS / Pôles infos séniors
Modalités de financement	Crédits de la Conférence des financeurs
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'opérateurs financés engagés dans une dynamique partenariale et nombre d'actions menées,• Nombre de personnes âgées ayant bénéficié de ces actions,• Mesure de l'impact des actions sur la santé des bénéficiaires.

Fiche action n°13

Développer des actions de prévention adaptées aux besoins et aux caractéristiques de certains publics âgés

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer le repérage et la connaissance des publics spécifiques en matière de prévention de la perte d'autonomie,• Mettre en place des actions de prévention en direction de ces publics adaptées aux besoins identifiés.
Public cible	Personnes âgées de plus de 60 ans présentant des problématiques spécifiques : personnes handicapées vieillissantes, personnes âgées en maisons d'arrêt, personnes âgées sans domicile, travailleurs migrants âgés, personnes concernées par des problèmes d'addictologie, personnes concernées par des troubles psychiques
Territoire cible	Département
Porteurs	Mutuelles / Associations / Groupements médico-sociaux / ESSMS
Modalités de financement	Crédits de la Conférence des financeurs
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions de prévention menées en direction des publics spécifiques,• Nombre de personnes âgées ayant bénéficié de ces actions,• Mesure de l'impact des actions sur les bénéficiaires.

Fiche action n°14

Développer des actions autour des gestes de premier secours et de la prévention des AVC

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la prévention en matière de santé,• Sensibiliser les personnes âgées et leur entourage aux premiers signes d'alerte en lien avec les AVC,• Former les personnes âgées aux gestes de premiers secours.
Public cible	Personnes âgées de 60 ans et plus et leur entourage
Territoire cible	Département
Porteurs	Caisses de retraite / Mutuelles / Associations / Groupements médico-sociaux / CCAS / Pôles infos séniors
Modalités de financement	Crédits de la Conférence des financeurs
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de sessions de formation autour des gestes de premier secours,• Nombre de personnes âgées formées,• Nombre de conférences et réunions d'information sur la prévention des AVC,• Nombre de personnes âgées ayant bénéficié de ces actions,• Mesure de l'impact des actions sur les bénéficiaires.

Fiche action n°15

Soutenir la mobilité des séniors en mettant en place des temps d'information et des ateliers pratiques sur la sécurité routière

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les personnes âgées aux risques encourus sur la voie publique,• Permettre aux personnes âgées de conduire plus longtemps et en toute sécurité,• Accompagner la personne âgée à comprendre qu'elle n'est plus en mesure de conduire lorsque c'est le cas,• Prévenir les accidents routiers impliquant des personnes âgées de 60 ans et plus.
Public cible	Personnes âgées de 60 ans et plus et leur entourage
Territoire cible	Département, en particulier les zones concernées par une faible offre de transports
Porteurs	Caisses de retraite / Mutuelles / Associations / Groupements médico-sociaux / CCAS / Pôles infos séniors
Modalités de financement	Crédits de la Conférence des financeurs
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions d'information et de prévention menées,• Nombre de personnes âgées ayant bénéficié de ces actions,• Mesure de l'impact des actions sur les bénéficiaires.

Fiche action n°16

Soutenir les actions de préparation à la retraite, notamment dans les entreprises et les administrations

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer psychologiquement et physiquement les personnes proches de leur départ à la retraite à travers des actions collectives d'information / des temps de formation, • Mener des actions dédiées au sein des entreprises et administrations publiques.
Public cible	Personnes âgées proches de leur départ à la retraite, jeunes retraités
Territoire cible	Département, entreprises et administrations volontaires
Porteurs	Caisses de retraite / Mutuelles / Associations / Groupements médico-sociaux / CCAS / Pôles infos seniors
Modalités de financement	Crédits de la Conférence des financeurs
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de prévention menées autour de la préparation à la retraite, dont nombre d'actions menées au sein des entreprises et administrations publiques, • Nombre de personnes âgées ayant bénéficié de ces actions, • Mesure de l'impact des actions sur les bénéficiaires.



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**

